

## ON S'ABONNE :

A LYON, au Bureau du Journal, quai Saint-Antoine, n° 27, et grande rue Mercière, n° 32, au 2<sup>me</sup>.

A PARIS, chez MM. Lepelletier-Bourgoin, office-correspondance, place de la Bourse, 6, et chez M. Degouve-Denuncques, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et tout ce qui concerne le Journal doivent être envoyés francs de port.

Le Censeur donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

# LE CENSEUR,

Journal de Lyon,

POLITIQUE, INDUSTRIEL ET LITTÉRAIRE.

## PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour Lyon et le département du Rhône,  
16 francs pour 3 mois,  
32 francs pour 6 mois,  
64 francs pour l'année.

Hors de département, 1 franc de plus par trimestre.

Prix des ANNONCES : 25 c. la ligne.

Le Censeur ne donne de publicité qu'aux avis, lettres et documents revêtus de signatures connues.



## Souscription pour les Inondés.

## AVIS.

Nos bureaux sont ouverts de neuf heures du matin à quatre heures du soir pour recevoir les souscriptions en faveur des inondés.

Lyon, 20 décembre 1840.

## CANAUX.

La France sait bien qu'elle n'a rien à attendre, sous le rapport politique, d'une chambre qui a voté l'adresse; mais il était permis d'espérer que, sous le rapport des intérêts matériels du pays, elle ne se montrerait pas inféodée au ministère, au point d'ajourner sans examen les propositions utiles, comme cela est arrivé dans la séance du 16 pour la proposition de M. Jaubert sur les canaux.

On sait de quels frais de voiture sont augmentés les prix de revient des produits d'une certaine pesanteur. Malgré l'amélioration des routes, la création de chemins de fer, ce n'est que par la voie des fleuves ou des canaux que les grands transports peuvent avoir lieu à des prix modérés. La navigation sur les fleuves est souvent rendue impossible par le manque d'eau ou par les crues excessives; les canaux seuls, en présentant un niveau constamment égal, peuvent offrir une voie toujours ouverte. Leur supériorité en ce sens sur les fleuves ne saurait être contestée, mais il faut, pour qu'ils rendent au commerce tous les services qu'il est en droit d'en attendre, que les tarifs n'en soient pas trop élevés et que l'administration en soit sage et éclairée.

Il y a des canaux exécutés et administrés par le gouvernement dont les tarifs sont modérés; des canaux cédés à perpétuité à des compagnies avec des tarifs exorbitants; d'autres enfin où la modération et l'élévation des tarifs appartiennent tout entières aux actionnaires et se succèdent à leur gré.

Au moment où sont en exécution ou en projet des canaux nouveaux dont le gouvernement restera le maître, il importait de niveler tous les tarifs, d'établir l'égalité entre toutes les parties de la France, de faire que l'immense bassin de la Loire ne soit plus exploité au grand détriment du commerce et de l'industrie, que la Bretagne ne perde plus les richesses que les voies nouvelles de communication semblaient lui promettre, que le nord voie librement s'ouvrir les canaux fermés par des droits excessifs. Si l'élévation des tarifs a pu paraître une nécessité lorsque le commerce peu étendu n'offrait pas un bénéfice proportionné aux frais, il n'en saurait être de même aujourd'hui que les bénéfices sont considérables. Le gouvernement a dans les mains les armes nécessaires pour forcer les compagnies à l'abaissement des droits contre lesquels réclame le commerce; il a au surplus le droit d'agir, d'exproprier pour cause d'utilité publique, si les moyens de conciliation, bien préférables dans de si grands intérêts, venaient à échouer définitivement.

Mais ces moyens de conciliation, M. Jaubert les a employés durant son ministère; ils ont réussi, il ne leur manque plus que la sanction légale pour que le commerce voie disparaître les entraves qui gênent la circulation sur les eaux. Comme le nouveau ministère, qui avait trouvé les choses toutes prêtes, ne se hâtait pas de présenter un projet de loi, M.

Jaubert a usé de son droit d'initiative; il venait demander à la chambre d'autoriser le ministre des finances à racheter l'obligation de partage des produits consentie par l'Etat envers les compagnies soumissionnaires des canaux des Ardennes, de la Somme, de Bourgogne, du Rhône au Rhin, des quatre canaux; à assurer un minimum d'intérêt aux compagnies des canaux de Briare, d'Orléans, de Loing et de Roanne qui consentent à abaisser leurs tarifs; enfin à donner à bail les canaux rachetés.

Ces propositions de M. Jaubert étaient incomplètes sans doute. La clause qui permet au ministre de passer un bail de quarante-deux ans pour les canaux enlevés à l'exploitation particulière, au prix de sacrifices, est mauvaise et ne devait pas être approuvée; mais il ne s'ensuit pas que la proposition, bonne en elle-même, susceptible d'améliorations, dût être repoussée. Il fallait au contraire la prendre en considération et la soumettre à l'examen.

Deux ministres et un député sont venus la combattre. Le nouveau ministre des travaux publics a nié dans une matière aussi grave le droit d'initiative parlementaire, ce qui revient à dire que les chambres ne peuvent présenter que de projets de lois de peu d'importance; il a déclaré qu'il s'occupait de cet objet, et que le moment de la discussion n'était pas venu.

Mais si quelque chose pouvait révolter la chambre, c'eût été le cynisme de l'intérêt particulier parlant par la bouche de M. Anisson, intéressé dans la question, accusant de violence M. Jaubert qui parlait au nom des intérêts du pays tout entier. Mais la chambre ne se révolte jamais de pareils spectacles, il y a trop long-temps qu'elle y est habituée.

Ce qui se passe aujourd'hui fait sentir la nécessité d'une modification dans le travail d'élaboration des lois. Il est facile de comprendre que des lois politiques soient ajournées par la chute d'un cabinet, mais il faut déplorer qu'il en soit de même pour des lois d'intérêt matériel.

## PRESSE DÉPARTEMENTALE.

Les sentiments qui se font jour partout en France, à propos de la restitution des restes mortels du captif de Sainte-Hélène, forment un étrange mais consolant contraste avec les humiliations que vient de subir la France qu'il avait faite si glorieuse, si forte et si redoutée parmi les nations, et que l'Europe traite encore aujourd'hui comme la vaincue de Waterloo.

En laissant à l'histoire le soin d'apprécier sous le rapport politique le héros qui sacrifia la liberté sur l'autel de la victoire, l'Association, journal de la Nièvre, fait les chaleureuses et patriotiques réflexions qui suivent :

Cette France aux pieds de laquelle Napoléon avait abaissé toutes les têtes couronnées, cette France dont avait pro-né triomphants les drapeaux dans toutes les capitales de l'Europe, qu'est-elle devenue? Avilie au dedans, elle est entourée d'ennemis qui l'insultent et la défient insolamment; elle est isolée dans le monde et déconsidérée parmi les peuples.

Depuis le jour de la défaite de l'empereur, il semble qu'a commencé pour nous l'ère de la décadence. Dans sa chute, a-t-il donc entraîné la dernière gloire de la nationalité française qu'il avait fait rayonner si vive et si éclatante? L'ombre de Napoléon ne saurait-elle nous faire gagner des batailles comme celles que nous avons gagnées guidés par son génie? Son nom magique réveillera-t-il par-

— Ah! mon cher, dit Darier en croisant les bras de l'air le plus contrit et le plus désespéré, où l'immoralité conduit-elle un homme!

— Où veux-tu en venir?

— Je quitte Maingaud, le plus ancien de tes amis.

— Oui, un ami de collège, un excellent homme; un peu simple, mais que j'aime, que j'estime...

— Et... sa femme?

— Charmante! Excepté un petit air de victime qui me déplaît. Elle est bien jeune pour Maingaud.

— Eh bien! aujourd'hui le ménage est bouleversé.

— Bah! pourquoi cela?

— Depuis deux jours Maingaud était à la campagne; ce matin, à cinq heures, il est arrivé sans être attendu, et, comme il allait frapper, la porte s'est ouverte et un homme est passé brusquement devant lui: cet homme, il ne l'a pas reconnu.

— Ah! bon Dieu! madame Maingaud!

— Que veux-tu! une passion qui date de six années... Et c'était la première fois qu'elle avait consenti à recevoir son amant.

— C'est avoir du malheur.

— Oui vraiment. Le pis encore, c'est que c'est toi que Maingaud soupçonne.

— Moi? Il est fou! Je crois même n'avoir pas assez regardé sa femme pour savoir si elle a les yeux bleus ou noirs, et je vous demande un peu sur quoi il peut fonder ses suppositions.

— Ah!... ta mauvaise réputation.

— Allons donc! j'ai bien quelques peccadilles sur la conscience, mais je ne les ai jamais commises à l'égard d'un ami.

— Et puis, ajouta timidement Darier, c'est peut-être qu'on a dirigé les soupçons sur toi; car, pour le coupable, il y allait de la paix de son ménage et de l'héritage d'une tante fort sévère sur le chapitre des mœurs.

— O ciel! ce serait?

— Moi! mon ami, moi!...

— Comment! un homme marié!...

— Ah! il y a long-temps que j'en suis aux remords! Maintenant il faut me sauver, et je te jure que la leçon profitera.

mi nous ces sentiments nationaux qui nous animaient contre l'étranger, sous la République et sous l'Empire? Le canon qui a célébré les funérailles du guerrier, comme jadis il célébrait ses victoires, n'aura-t-il d'autres échos que des chants religieux?

Sans doute la solennité du 15 décembre aura du retentissement dans les cœurs français; sans doute elle ranimera dans les âmes engourdies ces élans patriotiques que le juste-milieu a pu endormir, mais qu'il n'a pu étouffer. Et bientôt, quand il faudra combattre contre les ennemis qui menacent la patrie, tous les citoyens, encore remplis des souvenirs dont ce jour les aura pénétrés, se relèveront avec enthousiasme de l'abaissement où les avait plongés la corruption des traites.

Nous avons assez bu la coupe de la honte. L'indignation déborde de toutes les âmes, et il aura suffi d'un jour de commémoration nationale en l'honneur du vainqueur de nos ennemis, pour qu'elle n'aspire plus qu'à éclater, terrible et vengeresse, contre la nouvelle sainte-alliance.

Les espérances magiques de l'avenir, alliées aux héroïques souvenirs du passé, nous entraîneront à venger l'ignominie des temps présents.

Ah! si l'âme est immortelle, si quelque lien mystérieux et sympathique unit ce qui reste de ceux qui ne sont plus aux pensées de ceux qui les pleurent, Napoléon dans sa tombe a dû tressaillir d'orgueil, en songeant que sa mémoire remportera ainsi, après sa mort, une victoire plus belle que celles qu'illustrèrent sa vie.

Ils sont de plus odieux ennemis de la patrie que ces rois dont le bandeau porte encore empreinte la poussière de ses pieds, ceux qui ont courbé la France sous l'étranger.

Que n'a-t-il pu se lever de son cercueil, en voyant à ses côtés les défenseurs de la paix occuper la place de ses fidèles compagnons d'armes? Honte à toi! aurait-il dit à Soult, honte à toi qui as abandonné la cause de la France et servi les rois amenés par l'étranger! Honte à toi qui outrageas la mémoire de celui qui t'avait fait ce que tu es! Honte à toi, Villemain, qui as célébré la magnanimité des alliés, quand ils souillaient le sol sacré de la patrie! Honte, honte à Guizot qui insultait les soldats de la France, quand ils tombaient pour le pays sous le fer et le feu des ennemis! Honte aux apostats et aux traîtres! Ils ne sont pas Français.

Et la France eût répété avec Napoléon: Honte aux apostats et aux traîtres!

Voici en quels termes le Progrès du Pas-de-Calais s'exprime sur le même sujet :

Qu'il y a loin de la France de Napoléon, de la France républicaine et impériale, donnant des lois à tous les pays que l'Europe enserrait, à la France d'aujourd'hui, achetant, au prix de son honneur, la paix de ses voisins! Sous la République, le Consulat et l'Empire, les bataillons ennemis fuyaient ou reculaient les armes devant nos cohortes victorieuses; sous la royauté actuelle, la Russie, l'Angleterre, la Prusse, l'Autriche nous bravent, et Napoléon, du fond de sa tombe, en nous voyant ainsi humiliés, se demande sans doute si nous avons encore le cœur français.

A quel profond abaissement, grand Dieu! sommes-nous donc descendus? Napoléon vivant, le nom de la France était un talisman qui brisait les couronnes. Napoléon mort, l'épée de la France est scellée dans le fourreau, sous peine d'être arrachée par l'étranger des mains à qui nous l'avons confiée.

Napoléon eut des torts, sans doute. Fils de la liberté, il détrôna sa mère; il releva l'aristocratie que nos pères avaient proscrite; il rétablit le despotisme que le canon du 10 août avait détruit; il poussa loin, trop loin, la passion des conquêtes. Mais, sous lui, la France ne fut pas avilie; son despotisme même était national, et il lui donnait au moins pour escorte la gloire et l'égalité.

Depuis le 21 janvier, de sanglante mémoire, se demandait-il, qu'est-ce qu'un roi en France, s'il ne gouverne pas avec l'autorité de ses propres actions, s'il ne sait pas régner glorieusement? C'est un ilote; pis encore, c'est un homme de trop.

— Et que veux-tu que je fasse?

— Depuis deux heures j'ai essayé de calmer Maingaud et j'y suis parvenu. Tu sais qu'il est d'une excessive crédulité. S'il vient te demander une explication, ce qui ne peut manquer, ne nie pas ta présence, mais assigne-lui un motif: quelque fou, quelque inouï qu'il soit, il te croira si tu dérites ton histoire avec aplomb. Quant à M<sup>me</sup> Maingaud, elle a tout nié. Règle-toi là-dessus.

— Dans quel guépier m'as-tu fourré? Innocentez donc une visite qui se termine à cinq heures du matin!

— Mon ami, sauve-moi, ne perds pas de vue mon repos et ma fortune que je laisse dans tes mains. Je te quitte; si Maingaud venait et me trouvait ici, tout serait perdu. Adieu, mon ami! mon sauveur!...

Il se jeta au cou de Derville et sortit précipitamment.

— O célibat! célibat! s'écria Derville en se promenant à grands pas dans sa chambre, pour quelques fleurs que tu donnes, que d'épines tu enfonces dans les chairs!... Ils sont tous fous aujourd'hui! La belle chose qu'une réputation d'homme à bonnes fortunes! Décidément, mieux vaut être marié... mieux vaut être trompé que payer pour ceux qui trompent les autres.

Son domestique entra et lui remit un billet ainsi conçu :

« Monsieur,

« Vous êtes un malheureux! vous avez abusé de notre vieille amitié pour apporter le déshonneur dans ma maison; mais votre crime ne restera pas impuni. J'aurai votre vie ou vous aurez la mienne. »

— Il paraît que c'est la phrase consacrée, murmura Derville; et l'autre qui disait qu'il était parvenu à le calmer!

« Demain matin, à huit heures, je vous attendrai au bois de Boulogne. »

— Heureusement qu'il n'est pas aussi matinal que mon voisin, j'aurai le temps de terminer une affaire avant l'autre; il faut de l'ordre.

« Vous choisirez les armes; Darier et Gérard seront mes témoins, vous en amènerez avec vous. »

MAINGAUD.

— Ayez donc des explications avec des gens de cette espèce-là; ils me feront perdre la tête... s'ils ne me tuent pas!... Du train dont ils y vont, si je suis vivant demain, à pareille heure, ce ne sera pas de

## Le Célibataire.

(Suite et fin.)

Lorsque Derville fut seul, il prit une plume pour écrire, puis il la rejeta avec humeur.

— Dans tout cela je suis pris pour dupe, murmura-t-il. Ma belle voisine a voulu tout simplement reporter des soupçons légitimes de l'un sur l'autre. Peut-être songeait-elle seulement à prouver un alibi, et me voilà avec un duel. Quand c'était pour mon compte, à la bonne heure! j'avais pour me consoler le souvenir ou l'espoir; mais ici... jouer vis-à-vis d'elle le rôle d'un niais!... Triste position que celle d'un célibataire de quarante-cinq ans! Ah! que ne me suis-je marié!

Derville se mit enfin à écrire plusieurs lettres, et, depuis une heure, il était fort attentif, lorsqu'il entendit la voix d'un de ses meilleurs amis :

— Derville est-il chez lui?

— Entre! entre donc! cria Derville sans quitter sa place.

Son ami s'approcha. C'était Darier, l'homme le plus élégant et le plus distingué de Paris. Quoiqu'il fût de dix ans plus jeune que Derville, il y avait entre eux plus d'un rapport de goût, de caractère et d'esprit. Comme Derville, il avait juré de rester célibataire; mais il finit par changer d'idée, et, trois ans avant l'époque où nous sommes, l'ambition l'avait poussé à se marier.

Il resta un moment immobile derrière le fauteuil de son ami, sans mot dire. Celui-ci, étonné de ce silence, se hâta de mettre l'adresse à la dernière lettre qu'il venait d'écrire, et se tourna vers Darier.

— Ah! mon Dieu! qu'est-ce que tu as? tu es d'une pâleur!... Est-ce que tu es malade?

— Non.

— C'est donc ta femme?

— Pas davantage.

— C'est donc ton fils?

— Non, non.

— Mais alors...

La vie de Napoléon fut au moins glorieuse; il eut des torts, il l'a reconnu lui-même à Sainte-Hélène, lorsqu'il a dit: « J'ai heurté les idées du siècle et j'ai tout perdu. » Mais sa mort a amplement payé les fautes de sa vie. Ce ne fut pas la mort que souhaitait César (la moins préméditée et la plus courte), que notre empereur obtint; ce fut celle de Socrate, cette mort qu'on voit venir lentement et qui, suivant Montaigne, rendit plus illustre encore le sage de la Grèce, parce qu'il compta son arrivée, heure par heure, et ne s'en effraya point.

Au moment où, éloigné de Paris, nous traçons ces lignes, Napoléon descend pour la seconde fois dans la tombe. Sainte-Hélène fut, il y a un quart de siècle, ses géomies; les Invalides ont été hier son Panthéon. *Vive l'empereur! à bas les traîtres de 1815!* voilà les cris qui se sont sans doute fait entendre à son cortège; cris d'amour pour le héros, cris de haine contre les misérables qui l'ont injurié, calomnié et trahi.

## Chronique Lyonnaise.

On nous annonce à l'instant que M. Vincent Million vient de rentrer chez lui. La police qui était sur ses traces avait découvert le lieu où il avait passé la première nuit; elle a poursuivi ses recherches dans la direction de Givors et l'a retrouvé à Ternay. Deux hommes qui le conduisaient ont été arrêtés.

— Nous avons reçu de nombreuses plaintes ces jours derniers à l'occasion des encombrements formés dans nos rues et sur nos places par la neige tombée en assez grande quantité. Ces plaintes étaient bien réellement fondées; on rencontra à peine dans quelques rues privilégiées les préposés au balayage public, et partout ailleurs l'intensité du froid rendait la circulation fort dangereuse.

Il eût été d'autant plus utile que l'autorité municipale veillât à ce que ce service fût exécuté d'une manière générale et avec célérité, que d'abord toutes les parties de la ville ont des droits égaux à la sollicitude des magistrats, et qu'en suite toutes nos rues ne seraient pas transformées aujourd'hui en autant de lacs et n'exposeraient pas les piétons à tomber à chaque instant dans des mares d'eau qui ne s'aperçoivent que difficilement, recouvertes qu'elles sont par la neige à demi fondue.

Ajoutons à cela que le service du balayage se fait encore en ce moment avec plus de lenteur que ces jours derniers, et que l'état de nos rues témoigne irrécusablement de la négligence dans les services publics qui ne manque jamais de se signaler sous toutes les administrations possibles.

— Nous lisons dans le *Courrier de Lyon* :

L'ouverture de l'exposition de la société des Amis des Arts, qui devait avoir lieu aujourd'hui, est renvoyée d'un jour ou deux par suite de quelques retards dans les préparatifs.

Puisque nous en sommes sur ce sujet, nous réclamerons contre l'encombrement de la galerie latérale de droite, la seule qui puisse conduire à la salle d'exposition, et qui est obstruée par un tas de fourrage qui y a été déposé pour le compte de l'administration militaire pendant nos inondations.

Depuis, toutes les réclamations faites auprès de cette administration pour faire enlever ce dépôt si singulièrement placé ont été infructueuses. On se demande si le public sera obligé de traverser un grenier à fourrage pour arriver à une exposition d'objets d'art.

— M<sup>me</sup> Desbordes-Valmore vient de publier une jolie romance intitulée : *Souvenirs de Sainte-Hélène*, sur la musique du *Saule-Pleureur* de Rossini. Cette romance se vend chez tous les marchands de musique au profit des inondés.

— Le 20<sup>e</sup> régiment léger, qui tient garnison à Marseille, a souscrit libéralement pour les victimes de l'inondation. Nous félicitons l'armée française de n'avoir écouté dans cette occasion que ses généreux sentiments. M. le maréchal Soult, qui prétendait, à ce qu'il a dit dans certaine circulaire, discipliner la charité de nos soldats, en sera pour ses prétentions, et les braves militaires du régiment stationné à Avignon auront bien ri, sans doute, en apprenant qu'ils auraient mieux fait d'attendre une autorisation revêtue des innombrables signatures voulues par le règlement pour par tager leur pain avec une population affamée.

— On écrit d'Uzès (Gard), le 10 décembre :

« Il y a huit jours environ, une jeune femme, Espagnole

de nation, se présenta dans une auberge de la ville de Saint-Esprit où elle fit un modeste repas. Elle y fit la rencontre d'un compatriote, le nommé Coteyna, âgé de vingt-trois à vingt-quatre ans, qui exerce depuis quelque temps à Saint-Esprit la profession d'ouvrier charpentier. Celui-ci s'empessa d'offrir à la jeune Espagnole tous les services qu'il pourrait lui rendre. Il insista surtout pour qu'elle acceptât sa chambre et son lit, en vue d'économie, promettant d'aller coucher chez un voisin. Sa proposition fut accueillie.

» Le lendemain, la vente de petites marchandises qu'on avait vues en la possession de la jeune Espagnole, sa disparition, des vêtements ensanglantés trouvés dans les décom bres d'une maison abandonnée, firent naître des soupçons. On se transporta au domicile de Coteyna. D'autres effets de femme, une chemise d'homme tachée de sang, y furent saisis. Lui-même fut arrêté dans la commune de Saint-Alexandre; il portait à la main droite trois blessures récentes provenant d'un instrument tranchant.

» Coteyna a reconnu que les vêtements trouvés appartenaient à la malheureuse qu'il avait reçue dans sa chambre. Pendant l'interrogatoire qu'il a subi, un cadavre de femme a été retiré du Rhône et reconnu pour celui de l'Espagnole; on y a constaté douze blessures, dont plusieurs étaient mortelles. Le jeune Espagnol n'a pu en supporter la vue : un frisson l'a saisi, il a versé des larmes et a caché sa figure en protestant néanmoins de son innocence. »

— Nous lisons dans le *Réparateur* :

« En minant une terre, sur le bord de la voie romaine qui passait dans la partie haute de la ville de Mâcon, un cultivateur a découvert, il y a quelques jours, les vestiges de plusieurs *ustrina*, où tout atteste qu'on a long-temps brûlé des corps, car à 30 ou 40 centimètres de profondeur on voyait par places une couche de terre noire charbonnée, et au-dessous une forme arrondie qui indiquait la fosse circulaire du *rogus* ou bûcher funéraire. Dans les terres noires, et au milieu de cendres, de charbons et d'ossements brûlés, on a trouvé 14 ossuaires en verre (12 ont été malheureusement brisés), ornés des dessins qui figurent ordinairement sur ces urnes cinéraires; plusieurs autres ossuaires en terre commune grise, et dont la pâte contenait une grande quantité de grains de silex; deux fioles en verre que l'on nomme lacrymatoires; sept boules en verre coloré, qui probablement faisaient partie d'un collier; deux fibules d'un très-bon travail; enfin trois médailles dont une de la colonie de Nîmes, un moyen-bronze de Septime-Sévère, et une du même module de Maxime César, qui est mort en 238 de notre ère, époque probable de cet enfouissement. Ces objets font maintenant partie du cabinet de M. Lacroix.

» La découverte fréquente de ces cimetières romains nous prouve que, si, dans le III<sup>e</sup> siècle, on inhumait quelquefois des corps, l'incinération à cette époque était d'un usage plus général dans notre localité. »

### ÉTAT DES SOUSCRIPTIONS FAITES A LA MAIRIE DE LYON.

(31<sup>e</sup> liste.)

M. Jean Baylé, négociant, à Naples, 50 f. — La société des ouvriers coffretiers de Lyon, 21 f. — M. Roure-Bertrand fils, négociant à Grasse, 28 f. 20 c. — M. Morand de Jouffrey, ancien procureur-général, 200 f. — Produit d'une souscription ouverte à La Capelle (Aisne) par MM. Froget-Dervin et Pascal, Lyonnais établis dans ladite commune, 264 f. 95 c. — 4<sup>e</sup> versement du produit de la souscription ouverte chez MM. Othmann et fils à Strasbourg, 2,000 fr.

Total. . . . . 2,564 f. 15 c.

Montant des listes précédentes. . . . . 216,094 f. 55 c.

Total au 10 décembre inclus. . . . . 218,658 f. 70 c.

Supplément à la quête faite par MM. Pupier, Bruyas et Chanel, 80 f.

Produit de la quête faite dans le 1<sup>er</sup> arrondissement, quartier d'Ainay, par MM. Maire et Hobitz, Allard et Rey, Million et Jacquand, de Chaponay et du Roseil, Maillé et Willermoz, Grenetier et Glaz, Gabet et Chenavard, Chalaudon et Gavinet, Mondesert et Allut, Bruizet et Burel, Billiet et Cunisset, 11,178 f. 45 c.

Produit de la quête faite par MM. Flandrin et Champavert, quartier des Carmélites, 903 fr. 75 c. — Id. par MM. Durand et Rey, 440 f. 05 c.

(32<sup>e</sup> liste.)

MM. les avoués de première instance de Lyon, 2,000 f.

en a encore un autre.

— Un autre ? Vous êtes fou, Derville ! vous voulez donc vous faire tuer !

— Ce n'est pas moi, ce sont les autres qui veulent me tuer. Vous, mon cher, vous êtes marié. Tant mieux ! vous ne connaissez rien aux embarras de ma position. Vous, mon ami, vous êtes célibataire, mariez-vous bien vite : vous ne savez pas encore quels tourments vous attendent ! J'ai eu quelques beaux moments dans ma vie ; mais aujourd'hui je suis au revers de la médaille. Maintenant les femmes me traitent avec une offensante confiance : je suis le jouet sans conséquence dont elles s'amuse ; elles se servent de moi comme moyen et non plus comme but. J'ai quarante-cinq ans. Quarante-cinq ans ! avec cela j'entre dans tous les salons, mais les boudoirs me sont fermés. On accepte mes hommages et non mon cœur. Tout cela ne serait rien encore, mais je suis célibataire et l'on me pousse en scène. Je suis le manteau d'Arlequin sous lequel tout le monde s'abrite. On me charge de toutes les peccadilles, et l'on est parvenu à me faire une telle réputation que je suis étonné de me trouver aujourd'hui, comme Figaro, valant mieux que ma réputation. En attendant, je suis le plastron et je paie pour tous, pour mes péchés passés et pour ceux des autres. Que mon exemple vous serve à quelque chose, mariez-vous !

En ce moment, Maingaud parut ; Darier était avec lui. Le malheureux Maingaud n'osa regarder l'adversaire qu'il venait combattre, dans la crainte de se laisser attendrir par leur vieille amitié. Darier suivait d'un regard inquiet tous les mouvements de Derville, il craignait qu'il ne le trahit. Enfin, on échangea quelques froides paroles.

— Je vous ai laissé le choix des armes, monsieur, dit Maingaud avec émotion.

— Eh bien ! si tu le veux, nous prendrons des épées. Ma main s'y est déjà un peu habituée aujourd'hui. J'aime mieux cela, et puis c'est moins monotone que le pistolet.

Toute la colère de Maingaud se réveilla en face de cette impertinente assurance. Le combat commença. Les coups furent adroitement portés et adroitement parés ; mais le sort voulut que, malgré

### 1<sup>er</sup> versement par M. Quantin, notaire.

MM. Quantin, 50 f. — Janson, 50 f. — Guillin, 20 f. — Bouttier, 20 f. — Trouilleux, 1 f. — M<sup>me</sup> veuve Lafont, 50 f. — Alphonse de Maisonneuve, 50 f. — Coteret-Brazier, 10 f. — Chenard aîné, 30 f. — Cambron, 15 f. — Navizet, 5 f. — Etelle, Deville et C<sup>e</sup>, 20 f. — M<sup>me</sup> veuve Berger, 5 f. — Nodet, 5 f. — Lefrançois, capitaine d'artillerie, 20 f. — Deux anonymes, 16 f.

Total, 367 f.

### 1<sup>er</sup> versement par M. le curé de Saint-Pierre.

M. Guiraud-Descombes, 150 f. — M<sup>me</sup> Mayeuvre, 100 f. — Anonyme, 70 f.

Total, 320 f.

La 60<sup>e</sup> société de bienfaisance et de secours mutuels, composée, entre autres, d'une partie de la garde municipale, 100 f. — La 30<sup>e</sup> société de bienfaisance dite des Arts Réunis, 100 f. — M<sup>me</sup> de Lavernade, de Sens (Yonne), 100 f. — M. Schlapffer, de Sens, 200 f. — La compagnie des sapeurs-pompiers de la commune d'Oullins, canton de Saint-Genis-Laval, 100 f. — Alphonse Révérony, négociant à Saint-Quentin, 25 f.

Total. . . . . 8,222 f. » c.

Montant des listes précédentes. . . . . 218,658 70

Total au 14 décembre. . . . . 221,880 f. 70 c.

Produit de la quête faite dans le quartier nord-est de la côte Saint-Sébastien et la Grande-Côte, côté est, par MM. J.-P. Million et Rey fils, 1,560 f. 15 c. — Id. par MM. Ranvier aîné, J. Morel, J. Néron, Desmoulins et Court, 2,224 f. 25 c. — Id. par MM. Berger-Donat et Borot, toute la rue Masson, les Pierres-Plantées, la Grande-Côte et la rue Neyret, d'un seul côté, 4,335 f.

### SOUSCRIPTION OUVERTE A LA MAIRIE DE LA GUILLOTIÈRE.

MM. Antoine Chenevaz, receveur municipal, 100 f. — M<sup>me</sup> veuve Chenevaz, 100 f. — Boissard, propriétaire, 10 f. — Un anonyme, 50 c. — Béranger et C<sup>e</sup>, 100 f. — Les employés et les ouvriers de M. Béranger et C<sup>e</sup> : Bresset, 5 f. ; Barlet fils, 5 f. ; M<sup>me</sup> Elisa Béranger, 5 f. ; Claudius Béranger, 5 f. ; François Béranger, 2 f. ; Barlet père, 1 f. ; Elgas aîné, 2 f. ; Valansot, 1 f. 50 c. ; Jacques Debange, 1 f. ; Driol, 3 f. ; Roussel père, 2 f. ; Lopis Quoex, 2 f. 50 c. ; Bertholon père, 1 f. 50 c. ; Bonafé, 3 f. ; Bertholon fils, 3 f. ; Toulousain, 1 f. ; Tourangeau, 1 f. ; Blod, 1 f. ; Michaud, 1 f. ; Menard, 2 f. ; Nivernois, 1 f. ; Paul, 1 f. 50 c. ; Carillon, 1 f. ; Dupuy-Malatre, 1 f. ; Monrobert, 1 f. ; Gaillas, 1 f. 50 c. ; Dunand, 1 f. ; Ostier, 1 f. ; Penin, 1 f. ; Roule, 1 f. ; Antoine, 1 f. ; Elgas jeune, 2 f. ; Saxon, 1 f. 50 c. ; Jean Vialon aîné, 1 f. ; Thomas, 1 f. ; Nesmes, 1 f. ; Droz, 2 f. ; Grivaud, 1 f. ; Gilbertier, 1 f. ; Bandier, 50 c. ; Burel, 50 c. ; Delhomme, 2 f. ; Morel, 5 f. ; Jérôme, 2 f. ; Jean Gros, 3 f. ; Joseph Debange, 1 f. 50 c. ; Roch, 2 f. — Fournel, 10 f. — André Déplagne, 50 f. — Les époux Skola, 50 f. — Gantin aîné, 100 f. — Paul Martel, 2 f. — Les crocheteurs du port, 5 f. — Produit de la souscription faite au café Tarpin, 62 f. 90 c. — Produit de la souscription faite au café Gabriel, 32 75 c. — Bailly de Monplaisir, 15 f. — M<sup>me</sup> veuve Depierre, 25 f. — Ascher, 3 f. — M. 3 f. — Un anonyme, 2 f. — Meunier, capitaine au 3<sup>e</sup> de ligne, de la Guillotière, 10 f. — Estienne et Jalabert, 180 f. — D., 2<sup>e</sup> souscription, 30 f. — M<sup>me</sup> Ballard, avenue de Saxe, 5 f. — M<sup>me</sup> veuve Mallet, id., 5 f. — Souscriptions versées entre les mains de M. Bernard, maire : M. Léotard, 25 f. ; M<sup>me</sup> Bourrit, 25 f. ; M<sup>me</sup> Luc, 10 f. ; MM. Malacour, 50 f. ; Cusin, maître de poste à Bron, 20 f. ; L. Fourneaux aîné, 25 f. ; B. Dufour, 20 f. — Quête faite par MM. Gonin père, conseiller municipal, Chenevaz, receveur-général, et Condamin, vicaire de la Guillotière, 678 f. 50 c.

M. le maire de la commune de Taluyers, une voiture de pommes de terre et quelques légumes. — M. le maire de Thurins, au nom de ses administrés, 68 décalitres 8 litres de blé seigle, 180 décalitres de pommes de terre.

Total d'aujourd'hui. . . . . 1,764 f. 15 c.

Listes précédentes. . . . . 8,727 13

Total général. . . . . 10,491 28

### COMMUNES DE CALUIRE, GUIRE ET SAINT-CLAIR.

Section de Saint-Clair (2<sup>e</sup> liste.)

### MM. Perrin, Fays et Vidalin, collecteurs.

NOTA. — Dans la première liste, lisez : M<sup>me</sup> Bon, au lieu de M. Bon. MM. Doron, curé de Saint-Clair, 15 f. — Rostaing, buraliste, 10 f. — Pagnon, teinturier, 5 f. — Sion, ferblantier, 1 f. — Thevenet, 1 f. — Courtaut, 1 f. 50 c. — Hiveri, 10 f. — Margaron, 2 f. — Laverrière, 1 f. — Fournet, 1 f. 25 c. — Mignot, 1 f. — Côte, 3 f. — P. D., 100 f. — La famille Burdet, 5 f. — Bergeron père, 2 f. — Bergeron fils, 5 f. — Viaille, 5 f. — Catin, 1 f. — Mermet, 2 f. 50 c. — Vincent, 1 f. — Fournier, 1 f. — Motte, 5 f. — M<sup>me</sup> Rostaing, 1 f. — Chanez, 2 f. 25 c. — Mottin, 1 f. — Rocher, 5 f. — Robert, 2 f. — Bouvard, 4 f. — Achard, 1 f. — Vombourg, 2 f. — Chevrot fils, 5 f. — Descombes, 3 f. — Butjat, 1 f. 25 c. — Ducarre, 2 f. — Les sœurs Saint-Charles, 3 f. 50 c. — Ulysse Sandoz, 30 f. — Godefrol, 1 f. — M<sup>me</sup> Bichat, 1 f. — Guillermet, 4 f. — Lhuillier, 3 f. — Loire

toute son habileté, Derville fût blessé au bras droit, et cette fois assez gravement.

— Comme tu y vas, mon cher ! dit-il en laissant tomber son épée. — Du sang ! Tu es blessé ? s'écria le généreux Maingaud, hon teux de sa vengeance.

Derville s'était assis sur l'herbe. Un des témoins qui était médecin se mit en devoir de le panser.

Maingaud s'approcha de son ami avec une violente émotion :

— Oh ! pourquoi l'as-tu voulu ?

— Moi ! je ne l'ai pas voulu du tout. C'est toi qui n'as rien voulu entendre... Une explication nous aurait épargné cette scène assez peu agréable du reste ; mais je me suis présenté hier chez toi, et tu m'as fait dire que, si j'entraais, tu pourrais me jeter par la fenêtre. Tu conçois que j'ai dû trouver ce moyen de s'expliquer assez brutal, et que j'aie préféré un coup d'épée à la chance d'une telle descente ; si tu avais consenti à m'entendre, tu aurais su que je ne t'avais offensé en aucune espèce de manière, et que ma présence chez toi n'avait eu rien que de très-naturel, et dont tu avais, moins que personne, le droit de te plaindre.

— Que veux-tu dire ?... n'essaye pas de me tromper.

— Je n'y songe nullement ; voici le fait : « L'esprit est fort et la chair est faible, » a dit, je crois, saint Augustin. Or, ta belle-mère, mon cher, qui demeure chez toi, a en ce moment une fort jolie femme de chambre qui se nomme Julie.

— Ah ! mon Dieu !

— Je n'ai pas l'habitude de m'arrêter à l'antichambre ; mais une fois n'est pas coutume, et la camériste est si jolie !... Il y a deux mois déjà, ta belle-mère l'a renvoyée pour une parçille espièglerie, puis elle lui a pardonné, et, ma foi, j'ai péché parce que c'était encore du fruit défendu. Voilà l'exacte vérité.

— Ah ! mon ami, comment réparerai-je jamais ?...

— En ne disant un mot de cela ni à ta femme, ni à ta mère. Tu conçois que je ne voudrais pas pour tout au monde que cette jeune fille fût chassée à cause de moi.

— Oh ! je n'en dirai pas un mot, je t'en donne ma parole d'honneur ; je suis trop heureux pour vouloir affliger personne... mais à

leur faute toujours. Allons donc, à la grâce de Dieu ! mais si j'en réchappe, j'y mettrai bon ordre, je le jure !

Le lendemain, à six heures, Derville et M. Desbuissons étaient en présence. Les fers se croisèrent. Derville menageait son adversaire. Plus fort que lui, il ne se servait de sa supériorité que pour se défendre. Cependant Desbuissons frappait de tout cœur, et son épée menaça un moment d'entrer dans les côtes du pauvre Derville. Il para heureusement le coup, le fer glissa et lui fit une légère égratignure à la cuisse.

— Le sang coule, crièrent les témoins, nous nous opposons à ce que le combat continue.

— Maintenant, dit vivement Derville, j'espère que vous ne me soupçonneriez pas de vouloir éviter un duel ; je vous dois la vérité tout entière. M<sup>me</sup> Desbuissons est la plus pure, la plus honnête de toutes les femmes. Les scènes d'hier n'étaient qu'une ruse. On a voulu vous guérir de la jalousie et je n'ai pas eu le bonheur de mériter votre colère. Je vous le jure sur l'honneur.

Alors il lui raconta en détail la visite de sa voisine ; rien ne fut oublié. Le mari écoutait tout rayonnant, car le récit de Derville coïncidait parfaitement avec celui que sa femme venait de lui faire, sans savoir qu'ils allaient se battre. L'heureux Desbuissons embrassa Derville avec effusion, lui demanda vingt fois pardon.

— Oh ! je ne serai plus jaloux, s'écria-t-il, ma pauvre Mélanie ! Si elle savait que je suis venu ainsi exposer ma vie ! Mon cher, je cours près d'elle, lui demander pardon... et aussi à un de ses parents, un digne jeune homme que j'éloignais de chez moi... Comme la jalousie égare !... Vous viendrez dîner avec nous, n'est-ce pas ?

— Je ne vous le promets pas. D'autres affaires...

— Ah ! vous me tenez rancune...

— Du tout, du tout. Je vous assure que ce n'est pas ma faute, si je ne promets rien ce matin.

— Nous vous attendrons... je cours près de Mélanie.

Il s'élança avec ses témoins dans le fiacre qui les avait amenés. Les témoins de Derville allaient s'éloigner aussi :

— Mes amis, dit celui-ci qui bandait philosophiquement l'égratignure de sa cuisse, ne vous en allez pas. Nous n'avons pas fini, il y

ainé, 2 f. — Bon, propriétaire, 20 f. — Par divers, 64 f. 25 c. — Bonnard, 1 f. — Bonnet, 3 f. — Rousset, 2 f. — Rouche, 1 f. — Chrispin, 1 f. — Barrogi, épicière, 5 f. — Peny-Morety, 1 f. 50 c. — Sarazin, 5 f. — Bruyas, 1 f. 50 c. — Roche, 1 f. — Thivard, 4 f. — Rambaud, 1 f. — Loire cadet, 3 f. — Vaganay, 5 f. — M<sup>lle</sup> Vaganay, 1 f. — Huguenot, 5 f. — Finet, 1 f. — Barrogi, rentier, 5 f. — Carriat, 2 f. — Chevrot père, 5 f. — Grippa, 2 f. — M<sup>lle</sup> Maria, 1 f. — Navel, 5 f. — Drevet, 1 f. — Charvin et Turel, 1 f. — Deschamps, 1 f. — Aillod, 1 f. — Buatier, 2 f. — M<sup>lle</sup> Pernaud, 1 f. — Bichat frères, 2 f. 75 c. — Cerdon, 3 f. — Chessaud, 2 f. — M<sup>lle</sup> Dutel, 2 f. 50 c. — Auberlet, 1 f. 50 c. — Joux, 1 f. — Point, 1 f. 50 c. — Raymond, 2 f. — Buatier père, 2 f. — M<sup>lle</sup> veuve Lami, 1 f. — Rambaud, 5 f. — M<sup>lle</sup> Mignot, 1 f. — Lavallée, 1 f. — Boiron, 1 f. — Guigard, 3 f. — M<sup>lle</sup> veuve Plantier, 2 f. — Guigard fils, 2 f. — Hervier, 2 f. — M<sup>lle</sup> Frédéric, 3 f. — Chavernaud, 1 f. — Damès, 1 f. — Vial, 1 f. — Bettu, 3 f. — Dumoulin, 2 f. — Amblard, 2 f. — Laffarge, 1 f. — Reiff, 1 f. — Lambert, 1 f. — Patoulat, 1 f. — Chambéry, 2 f. — Glochon, 5 f. — J. Vondière, 1 f. — Veuve Pitiot, 5 f. — Barbaret, 5 f. — Germain, 1 f. 50 c. — M<sup>lle</sup> Brachet, 1 f. — Lancot, 1 f. — Taillandier, 1 f. — Cavaillier, 3 f. — Plantier, 4 f. — Volerin, 1 f. — Monfalcon, 1 f. — Maréchal, 2 f. — Aymard, 10 f. — Un anonyme, 5 f.

Total d'aujourd'hui. . . . . 516 f. 25 c.  
Liste précédente. . . . . 617 05

Total jusqu'à ce jour. . . . . 1,133 f. 30 c.

#### SOUSCRIPTION DE CALUIRE ET CUIRE.

(Suite de la liste de la section de Caluire.)

MM. Pierre Marillat, 10 f. — Veuve Rouillet, 2 f. — Pierre Lami, 10 f. — Vondière dit Marquis, 1 f. 50 c. — Paul Favre, 1 f. — Malzon, 1 f. — Pignon, maréchal, 5 f. — TOLLON père, 5 f. — J. TOLLON, 10 f. — Brun, vétérinaire, 5 f. — A. Pipier, 10 f. — Louis Pipier, 25 f. — Paul Torchon, 2 f. — Quitan, rentier, 5 f. — Christophe Mollard, 5 f. — Jean Pyrasset, 1 f. 50 c. — André Drevet, 10 f. — François Guy, 5 f. — M<sup>lle</sup> Petit, 2 f. — A. Tolly, 9 f. — C. Thivert, 5 f. — Jean-Claude Rallon, 3 f. — Navier, propriétaire rentier, 20 f. — Veuve Prudhomme et Seguin, 3 f. — Joseph Ravu, 5 f. — Balmont, 3 f. — Etienne Rembourg, 2 f. — Claude-Fleury Favre, 20 f. — Divers, 1 f. — Dérieux jeune, 5 f. — Pierre Rivière, 1 f. — Tavernier, propriétaire-rentier, 20 f. — Chaize, boucher, 5 f. — M<sup>lle</sup> Courbon, blanchisseuse, 2 f. — J. TOLLON, 10 f. — J. Richard, 3 f. — J. Rivière, 2 f. — Chaussoit, 1 f. — J. Guillot, 6 f. — G. Torchon, 2 f. — Orsot frères, rentiers, 10 f. — F. Thollon, 5 f. — Laurent, aubergiste, 2 f. — Roubier cadet, 1 f. 50 c. — André rentier, 2 f. — J. Demingeon, 10 f. — Tholon, propriétaire, 5 f. — C. Vondière, 5 f. — J. Vondière-Gerin, 12 f. — M<sup>lle</sup> veuve Chazette et son gendre, 10 f. — L. Vondière, 5 f. — M<sup>lle</sup> veuve Ravu, 2 f. — J.-L. Tholon, 15 f. — Dalmes frères, 10 f. — C. Chervolin, 5 f. — F. Guillot, 5 f. — Beauthéac, 3 f. — Ouvriers de la fabrique Duvernay, 4 f. — F. Petit, 1 f. — Jean Glatout, 5 f. — Jacques Gonon, 5 f. — Jean Loup, 5 f. — Antoine Gonon, 16 f. — Claude Roubier, 4 f. 20 c. — Jean Gonon, 3 f. 50 c. — Dozel, maître de pension, 1 f. — Dugas de la Cotonnaire, 2 f. — Jean Demingeon, 10 f. — Pierre Rozet, 5 f. — Jacques Chervolin, 10 f. — Jean-Claude Demingeon, 20 f. — Antoine Drevet, 20 f. — Pierre Demingeon, 20 f. — Simon Demingeon, 20 f. — Jacques Drevet, 3 f. — Benoit Vondière, 1 f. — Antoine Nicholson, 3 f. — Camille Bourdin, 20 f. — Pierre Benoit, 5 f. — Jean-Antoine TOLLON, 30 f. — Antoine Vondière, 10 f. — Claude Rivière, 6 f. — C. Roulet, 10 f. — Pierre Vondière, dit Gerin, 5 f. — Antoine Vondière, 2 f. — Ant. Loup, fils de Claude, 5 f. — Benoit Gonon, 10 f. — Jean Genevet, 5 f. — Pierre Ruby, 2 f. — Buer, 5 f. — Michel Roulet, 15 f. — M<sup>lle</sup> veuve Martin, 5 f. — Ant. Loup, 10 f. — Philibert Demingeon, 5 f. — P.-P. Chabout-Vernay, 100 f. — Raymond, membre du conseil de département, 150 f.

Total de ce jour. . . . . 910 f. 20 c.  
Liste précédente, . . . . . 767 35

Total de la souscription de la section de Caluire, . . . . . 1,677 55

Aujourd'hui, à trois heures, le courrier de Paris n'est pas encore arrivé; nous sommes ainsi privés de notre correspondance et des journaux du 18.

#### AFRIQUE FRANÇAISE.

(Correspondance particulière du Censeur.)

ORAN, le 4 décembre. — Depuis le 20 novembre, des détachements armés sortaient d'Oran pour aller faire de l'alfa sur les montagnes derrière Mers-el-Kibir. On s'attendait à une attaque de ce côté, et le général Lamoricière se rendit lui-même sur les lieux pour indiquer les précautions qu'il fallait prendre, afin d'éviter une surprise; mais l'ennemi ne s'est pas présenté.

Nos troupes viennent de faire encore une razzia heureuse. Nos soldats d'infanterie ont marché vingt-quatre heures sans se reposer,

ma femme, que dirai-je?

— Tu feindras d'avoir foi dans ses paroles, et cette preuve de confiance t'absoudra de tes soupçons passés.

— Ah! mon ami, mon cher ami, tu as raison; que je te remercie!... Mais amende-toi! amende-toi, Derville! il t'arriverait malheur! Et vois comme une imprudence est dangereuse!... deux vieux amis qui allaient se couper la gorge! Amende-toi!

— Sois tranquille, j'ai de bonnes intentions pour le faire... Dans six semaines, je vous invite tous à ma noce.

— Bah!...

— Maintenant, adieu! j'ai besoin de repos. Dans quelques jours seulement, j'irai te voir, quand mon bras ne sera plus en écharpe; cela provoquerait trop de questions.

Ils s'embrassèrent cordialement. Maingaud emmena les témoins déjeuner, et Derville rentra seul chez lui.

Six semaines après, Derville épousait la gracieuse veuve, M<sup>lle</sup> de Sussy.

Depuis trois ans qu'ils sont unis, jamais Derville n'a songé à se repentir. Il est entouré des soins les plus touchants; il a trouvé dans sa femme une amie spirituelle, indulgente, qui lui fait oublier, par l'enjouement de son caractère, l'égalité sans monotonie de son humeur, les années que le temps dévore à une certaine période de la vie des hommes. Elle est toujours près de lui, et Derville est quelquefois tenté de se faire plus vieux qu'il ne l'est, pour qu'on puisse admirer la femme, encore jeune et belle, qui l'entoure de ces attentions délicates que les femmes seules savent prodiguer.

Souvent, lorsqu'il se trouve avec quelques amis intimes, il raconte son histoire et il ajoute en souriant:

— Ainsi, c'est le jour où j'ai vu de près toutes les angoisses attachées au titre de mari, c'est le jour où j'ai vu deux époux indigne ment trompés, que je me suis décidé à me marier. Qu'on dise encore que les exemples profitent!

— Mais tu ne te repens pas.

— Je me suis repenti mille fois de ne pas m'être exposé au danger dix ans plus tôt.

CLÉMENTINE LALIRE.

et il n'y a pas eu de trainards. La colonne était à une petite journée de la Tafna; depuis long-temps on n'était allé aussi loin.

Les tribus ont montré peu d'empressement à répondre à l'appel de Boumedy. Le 28, la cavalerie échangea quelques coups de fusil avec les gens des douars saccagés. Le 29, 4 ou 500 cavaliers ennemis suivaient le convoi et étaient tenus à distance par les tirailleurs du 13<sup>e</sup> léger qui formaient l'arrière-garde; vers le soir, l'ennemi reçut des renforts, et Boumedy avait alors 1,200 cavaliers. Il y eut une petite affaire d'arrière-garde; le 13<sup>e</sup> s'est bien conduit, il a eu 17 hommes hors de combat. Un capitaine de ce régiment a reçu trois balles; mais on espère le sauver. Les auxiliaires ont eu 4 hommes tués en exécutant la razzia; l'ennemi a eu une centaine d'hommes tués ou blessés.

Ce coup de main aurait eu de grands résultats sous le rapport des prises, si l'ennemi n'avait eu avis de la marche des troupes.

Le général Lamoricière a reçu au Rio-Salado des lettres de divers chefs des environs de la Tafna, qui demandent à se mettre sous la protection française; un de ces chefs est venu parler au général Mustapha. Pour se rendre aux vœux de ces Arabes, il faudrait rétablir le camp de la Tafna, et le gouvernement ne paraît pas disposé à cela. Tout ce que peut faire le général Lamoricière c'est d'engager les chefs de tribus à former une ligue contre Boumedy et à l'attaquer d'un côté tandis que lui l'attaquerait de l'autre.

MOSTAGANEM, le 1<sup>er</sup> décembre. — Le 15 novembre, à 9 heures du matin, un parti de cavaliers ennemis a fondu à l'improviste sur les troupeaux de la population civile et a enlevé 500 moutons et 28 bœufs, après avoir tué les trois gardiens. Ces troupeaux étaient peu éloignés d'un blockaus, et cependant ils n'ont pu être sauvés. La garnison de Mostaganem, qui est maintenant assez forte, a fait une sortie; mais elle n'a pas pu atteindre les maraudeurs, parce qu'elle n'a d'autre cavalerie qu'une cinquantaine de Goulouglis.

Le commandant supérieur a voulu prendre sa revanche; il a formé une colonne mobile, et, ayant recueilli quelques renseignements sur la position de la tribu qui avait fourni les voleurs, il est parti, le 29 au soir, à la tête de 800 hommes. A la pointe du jour, les troupes étaient dans un petit douar qui a été surpris et saccagé; mais on n'y a trouvé que quelques chevaux et mulets, 13 bœufs et 40 moutons. Le 30, la colonne est rentrée avec ses prises; elle a aussi ramené deux Arabes qui ont été envoyés à Oran.

Il s'est présenté, ces jours derniers, deux cavaliers des Meggiers qui, fatigués de servir Abd-el-Kader, ont demandé à entrer dans les rangs de nos auxiliaires.

(Correspondance particulière du Censeur.)

TOULON, le 15 décembre 1840. — Les six vaisseaux les plus pressés de la division Huguon sont l'*Ulysse*, de 90, monté par l'amiral et commandé par M. Hamelin, capitaine de pavillon; le *Montebello*, de 120, commandé par M. Gay de Taradel et portant le pavillon de l'amiral de la Suisse; le *Suffren*, de 90, commandé par M. Lemaraut de Kerdaniel; le *Jupiter*, de 90, commandé par M. Danycau; l'*Alger*, de 84, commandé par M. Rigodit; le *Neptune*, de 84, commandé par M. Le Ray. Ces vaisseaux sont ordres de se tenir prêts à appareiller, mais leur mission reste toujours secrète. On croit qu'ils se rendront aux îles d'Ilyères pour y attendre des ordres ultérieurs. Frontils de là à Tanger, sur les côtes d'Espagne, dans le Levant? C'est ce qu'on ignore. On va jusqu'à dire que le *Phare* doit transporter la reine Christine à Valence, et que son débarquement sera appuyé par cette division; mais ce bruit nous paraît entièrement dénué de fondement.

On dit que M. le prince de Joinville va être nommé contre-amiral, et qu'il viendra prendre le commandement d'une division de l'escadre, qui sera alors renforcée des trois vaisseaux l'*Inflexible*, le *Jemmapes* et le *Friedland*, attendus des ports de l'Océan.

Le bateau à vapeur le *Ramier*, commandé par M. David, lieutenant de vaisseau, est parti avec des dépêches pressées pour notre consul-général à Tanger. Ce paquebot doit ramener cet agent s'il n'obtient pas la satisfaction qu'il est en droit d'exiger. Si l'on envoie des vaisseaux devant Tanger, on leur adjointra quelques paquebots armés en guerre, soit pour porter des secours aux gros bâtiments que les vents N.-E. pousseraient à la côte, soit pour s'emboîser très-près de terre et battre la ville haute, dans le cas où les bas-fonds tiendraient les vaisseaux à une trop grande distance. Les canons à la Paixhans des bateaux à vapeur feraient le plus grand mal à la ville.

P. S. — Le *Ramier*, parti ce matin, est revenu au mouillage après avoir fait quelques lieues au large. La grosse mer l'a empêché de continuer sa route.

#### On lit dans la Gazette du Midi :

On avait déjà remarqué les efforts du gouvernement napolitain pour étendre le commerce de ses sujets dans le Levant. Il faut reconnaître que les Napolitains, par le bon marché de leur navigation, ont à cet égard des avantages qui peuvent rendre leur concurrence dangereuse. Le roi de Naples vient d'ordonner le rétablissement de son consulat général à Smyrne, et d'y nommer un attaché à l'ambassade de Londres.

Le roi donne en ce moment de grands soins à l'augmentation de sa marine; cette force, qui, malgré la position péninsulaire du royaume de Naples, eût paru jusqu'ici un objet de luxe, peut être appelée aujourd'hui à rendre d'importants services à l'état, soit en fournissant les moyens d'établir de nouvelles croisières pour la protection du commerce, soit surtout en permettant de parer aux événements dans lesquels l'Italie peut se trouver enveloppée, et de surveiller la Sicile, foyer où se concentreraient toutes les menées de la propagande.

#### Nous lisons dans le Courrier de la Moselle :

On parle discrètement à Metz d'une correspondance qui serait établie de côté et d'autre de la frontière entre deux officiers-généraux, l'un français, l'autre prussien ou bavarois. Ce dernier, dit-on, aurait écrit à M. le lieutenant-général commandant la troisième division militaire pour se plaindre de ce que les officiers français de la division passaient journellement la frontière pour lever les approches et faire des reconnaissances topographiques autour des places voisines. A cette plainte, M. le lieutenant-général aurait répondu que le fait n'existait pas; que nos soldats avaient assez souvent parcouru et occupé en vainqueurs les contrées voisines pour que les officiers français eussent besoin de le étudier; et que, pour lui, il prendrait peu de souci de pareille démarche de la part des officiers étrangers, en présence du patriotisme et du dévouement des soldats et des citoyens.

On ajoute que M. le préfet de la Moselle, qui aurait préalablement reçu communication de cette lettre, se serait inutilement opposé à ce qu'elle fût envoyée à son adresse.

Si ces faits sont exacts, comme on le dit et comme nous avons quelque raison de le croire, ils honorent M. le général Achard, et promettent que, le cas échéant, il se montrerait digne de commander aux braves populations de la 3<sup>e</sup> division militaire, et de déployer le drapeau national de la République et de l'Empire.

Voici comment s'exprime M. Henri Fonfrède dans le Courrier de Bordeaux :

Grâce à la belle tactique des doctrino-conservateurs, la France tes déchue; elle ne fait pas seulement une halte dans la boue, elle y prend un bain progressif depuis deux ans, et Dieu sait à quel degré cette immersion fangeuse s'arrêtera.

#### DES EFFETS DE L'EMPRISONNEMENT CELLULAIRE A PHILADELPHIE.

##### On lit dans le Siècle :

Le ministère de l'intérieur prépare un projet de loi sur les prisons. Bien que l'ardeur pour le système de l'isolement absolu communiquée aux bureaux par M. de Montalivet se soit un peu refroidie, ce système ne laisse pas que de compter encore de nombreux partisans, les uns engagés par leur amour-propre, les autres, nous nous empressons d'ajouter, entraînés par une conviction sincère, mais irréfutable. Mieux que ne pourrait le faire le raisonnement, les événements se chargent de dissiper une illusion fatale. Tous ceux qui ont soumis la question pénitentiaire à un examen approfondi ont toujours pensé que la durée même de l'isolement absolu en démontrerait l'impossible application. Les mauvais résultats de ce régime doivent nécessairement s'accroître avec les années. Aussi attendons-nous toujours avec impatience les relevés produits à la société de Boston sur les effets des modes d'emprisonnement suivis tant à Auburn qu'à Philadelphie.

Dans la séance de samedi, signalée par l'importante discussion sur les affaires d'Afrique, M. Ch. Lucas a donné communication à l'Académie des sciences morales et politiques du treizième rapport de la société de Boston. Ce document contient, sur l'influence de la séquestration absolue, des renseignements de la plus haute importance.

Le compte-rendu de 1837 constate, en effet, que le système de Philadelphie n'a pas arrêté, comme on se plaisait à le prédire, le mouvement progressif de la criminalité, puisque la population de ce pénitencier, qui n'était que de 266 individus en 1835, s'est élevée à 386 en 1837, accroissement tel qu'il nécessitait la demande d'un nouveau crédit à la législation pour élargir les bâtiments.

Dans la prison du comté, la population a suivi un mouvement de progression bien plus rapide encore. Quant aux récidives, qu'on ne peut constater aux Etats-Unis que par le retour à la prison, le résultat des quatre dernières années au pénitencier de Philadelphie était d'une récidive sur 10 1/4 détenus, tandis qu'à Auburn, pour les vingt dernières années, il n'était que d'une sur 12 1/2.

Sous le rapport de la mortalité, Auburn a eu 19 décès sur 638 détenus, en 1837, tandis que le pénitencier de Philadelphie, à la même époque, compte 17 décès sur 387 détenus. Les lésions du poulmon, qui sembleraient imputables à l'air vicié des cellules et à un exercice insuffisant, ont entraîné la mort de douze de ces prisonniers, dont la plupart étaient en très-bonne santé à leur entrée au pénitencier.

Mais le résultat le plus funeste, c'est celui produit par l'emprisonnement cellulaire sur les facultés mentales. En 1837, cet emprisonnement a déterminé quatorze cas de démence à Cherry-Hill, tandis qu'il ne s'en est pas présenté un seul à Auburn, sur un nombre double de détenus. Enfin, sous le point de vue financier, les pénitenciers américains, régis par le travail en commun, sous la discipline du silence, couvrent tous les frais d'entretien et d'administration, et plusieurs produisent même un excédant. Au pénitencier de Philadelphie, l'état a été obligé de prendre les frais d'administration à son compte, et le travail cellulaire, chargé seulement des dépenses d'entretien, présente pour 1837 un déficit de 10,272 dollars.

Quant aux frais de construction, qui s'élevaient déjà à 7,237 f. par cellule, de nouveaux travaux d'appropriation nécessitent une dépense nouvelle de 10,000 dollars.

L'instruction morale et religieuse est toujours dans le même état; il n'y a ni école, ni chapelle, ni instituteur, ni aumônier, ni prière du soir, ni prière du matin.

Après l'exposé de ces documents, la société de Boston arrive à la conclusion suivante :

« Le dernier rapport du pénitencier de Philadelphie est le plus défavorable à cet établissement qu'on ait publié jusqu'à ce jour; il lui est défavorable en ce qui concerne les cas de mortalité, de démence, de récidive, le montant des dépenses courantes, et en ce qui concerne encore l'instruction morale et religieuse. »

Nous croyons pouvoir nous dispenser de toute observation; les faits relatés par M. Ch. Lucas parlent assez haut d'eux-mêmes pour ne pas avoir besoin de commentaire. C'est à l'expérience que les partisans de la séquestration absolue en appellent sans cesse; eh bien! l'expérience les condamne.

#### Faits Divers.

En revenant de voir le passage du cortège aux Champs-Élysées, M. Victor Hugo a improvisé cette strophe :

Le 15 décembre 1840.

Ciel glacé! soleil pur! — Oh! brille dans l'histoire,

Du funèbre triomphe impérial flambeau :

Que le peuple à jamais te garde en sa mémoire,

Jour beau comme la gloire,

Froid comme le tombeau!

— Un jeune homme détenu dans la maison d'arrêt de Saintes parvint, il y a quelques jours, à tromper la vigilance de ses gardiens et atteignit la toiture de la prison. Une échelle fut dressée, et deux gendarmes s'y élancèrent. Ils n'étaient plus qu'à peu de distance du fugitif, quand il leur cria : « Arrêtez! je ne suis pas ici pour m'évader, mais pour mourir. » Et on le vit courir sur le bord du toit, mesurer un instant la profondeur ouverte devant lui et se précipiter la tête la première sur les dalles d'une des cours de la prison.

(Revue de l'Ouest.)

— Les forges d'Herseange viennent d'être le théâtre d'un affreux malheur. On venait de terminer les réparations d'un des hauts fourneaux; on l'avait chargé jusqu'à une hauteur de deux mètres, et on y avait mis le feu malgré les ordres formels du chef, lorsque la personne qui l'avait allumé y descendit à l'aide d'une échelle pour enlever quelques crasses adhérentes aux parois intérieures; elle fut asphyxiée sur-le-champ par les vapeurs de gaz acide-carbonique dégagées par la première combustion et qui traversaient aisément la masse de la nouvelle charge.

Un ouvrier descendit pour porter secours à celui qui ne remonta plus, et il aurait immédiatement péri si un maçon, son beau-frère, ne se fût précipité pour l'arracher à la mort.

Le maçon ramena donc l'ouvrier, lorsque lui-même perdit tout-à-coup connaissance, étourdi par la vapeur du charbon, et, tombant en arrière dans le fourneau, s'y fracassa la tête. Trois malheureux gisaient là; tous les efforts qu'on tenta pour les en tirer furent inutiles. On dut éteindre le feu, et, après y être parvenu, on retira les trois cadavres à l'aide de crochets. Ces trois malheureux laissent entre eux onze orphelins!

— Un des rédacteurs du journal l'*Entr'acte*, M. L., vient de porter plainte à M. le procureur du roi contre le chef d'orchestre du Gymnase. Le fait dénoncé par le plaignant nous semble mériter l'attention du public, car il ne tendrait pas à moins qu'à détruire l'indépendance des journaux.

Dans la soirée de mardi, M. L. causait à l'amphithéâtre quand un individu l'invita poliment à sortir, sous prétexte d'une explication, et le conduisit au foyer dont la porte fut immédiatement fermée. M. L. se vit alors entouré de sept ou huit personnes, toutes appartenant à l'orchestre du théâtre et en tête desquelles était leur chef, M. C. Ce dernier demanda à M. L. s'il se reconnaissait l'auteur d'un article inséré tel jour et qui jugeait peu favorablement l'exécution de l'orchestre du Gymnase. M. L. répondit négativement et renvoya, pour plus amples informations, au gérant de l'Entr'acte. A cette réponse faite en termes polis, le chef d'orchestre redoubla d'exaspération et finit par se livrer à des voies de fait. Le bruit de cette scène ayant enfin attiré la police, M. le commissaire Finaud dressa procès-verbal, et l'affaire est entre les mains de la justice.

Nous n'avons pas à nous prononcer sur le fait matériel dont les tribunaux sont maintenant saisis. C'est devant ses juges seuls que M. le chef d'orchestre du Gymnase doit démentir, rectifier ou excuser les faits allégués contre lui. Mais ces faits ont une conséquence morale qu'il appartient aux journaux d'apprécier.

L'Entr'acte avait-il attaqué la personne, le caractère, la probité des musiciens du Gymnase? Non, il s'en était pris à leur exécution; son blâme était sévère, amer, injuste, si l'on veut. Eh bien! même dans ce dernier cas, les musiciens n'avaient pas le droit de réclamer, encore moins celui de se faire justice. Celui qui, sur le théâtre ou dans un orchestre, se livre aux arrêts du public, a dû se résigner d'avance à l'erreur, à l'insolence, aux passions même de ses juges. C'est à la partie éclairée de l'auditoire à faire justice des écarts de certains spectateurs; c'est à l'opinion publique à réprimer un journal qui s'égare, et si par malheur le public et l'opinion s'avisent d'appuyer ceux qui blâment, l'acteur et le musicien peuvent maudire leurs juges, mais n'ont pas le droit de les prendre à partie. Il serait par trop singulier qu'un billet de parterre pût être l'équivalent d'un cartel, et qu'on ne pût se hasarder à dire son avis, bon ou mauvais, sur un orchestre sans avoir pris auparavant des leçons de pugilat.

— **ARCHÉOLOGIE.** — Quelques antiquaires ayant signalé l'existence de ruines romaines à Colombier, le gouvernement de Neuchâtel chargea M. Frédéric Dubois de Montperreux, savant distingué de ce pays, de diriger des fouilles dans cette localité. Ces travaux, commencés au mois d'août, ont déjà mis à découvert une partie de l'enceinte d'un *Castrum stativum*, avec des thermes, des portiques et des constructions considérables. En dehors de cette fortification, on a trouvé plusieurs groupes d'habitations importantes, des palais, des aqueducs, des jardins, un vaste cimetière, une saunerie, un port, et les autres dépendances d'une grande ville. Parmi les pièces de

monnaie de différentes époques mises au jour, on en remarque une de Clermont en Auvergne, portant une double croix avec l'exergue *Urbs Arverna*; et au revers l'image de la Vierge avec ces mots: SEA (abréviation de *sancta*) *Maria*; elle paraît avoir été frappée dans le 11<sup>e</sup> siècle, sous le règne de Philippe 1<sup>er</sup>. L'évêque de Clermont était le 24<sup>e</sup> des 31 seigneurs à qui ce roi avait accordé le privilège de battre monnaie.

On avait cru d'abord qu'il fallait lire *Urbs Arurica* ou *Ariarica*, qui est l'ancien nom de Pontarlier; mais les caractères gothiques des deux légendes ne permettaient pas de le croire; d'ailleurs cette ville, d'après le géographe de Ravenne, s'appelait alors *Portus*, et peu de temps après, elle prit le nom d'*Arlia*, qui est devenu *Arlier*. Une autre monnaie découverte à Colombier appartient à notre ville; d'un côté, on lit *Bisuntium*, et de l'autre *Protomartyr*. M. Clerc en parle dans son *Essai sur l'histoire du comté de Bourgogne*. Nous rendrons compte des autres découvertes qui pourraient être faites dans cette partie de la Suisse, dont alors l'histoire se confond avec la nôtre.

(Le Franc-Comtois.)

Le Rédacteur en chef, Gérant responsable, F. RITTIER.

On nous adresse la lettre suivante que nous accueillons avec empressement dans nos colonnes, le *Chocolat-Ménier* ayant depuis long-temps et à juste titre conquis une réputation méritée :

Comme tout produit avantageusement connu, le *Chocolat-Ménier* a excité la cupidité des contrefacteurs; sa forme particulière, ses enveloppes ont été copiées, et les médailles dont il est revêtu ont été remplacées par des dessins auxquels on s'est efforcé de donner la même apparence. Je dois prévenir le public contre cette espèce de fraude. Mon nom est sur les tablettes du *Chocolat-Ménier* aussi bien que sur les étiquettes, et l'effigie des médailles qui y figurent est la *fac simile* de celles qui m'ont été décernées, à trois reprises différentes, par le roi et la Société d'Encouragement. Ces récompenses honorables m'autorisent à faire distinguer le *Chocolat-Ménier* de tous les autres. L'heureuse combinaison des appareils que je possède dans mon usine de Noisiel, l'importante économie d'un moteur hydraulique, m'ont mis à même de donner à cette fabrication un développement qu'elle n'avait jamais atteint. Le *Chocolat-Ménier*, par le fait seul de ses qualités remarquables et de son prix modéré, obtient aujourd'hui un débit annuel de plus de 500 milliers et s'est acquis une réputation méritée.

Dépôts dans toutes les villes de France, chez MM. les pharmaciens et épiciers.

Les personnes auxquelles l'usage du café ou du chocolat est défendu, celles dont l'estomac réclame un déjeuner léger et nourrissant, trouveront dans le *RACAHOUT DES ARABES* l'alimentation la plus agréable et la plus salutaire; cet aliment est aussi très-convenable aux dames, aux enfants et à toutes les personnes faibles ou nerveuses. — Vernet, place des Terreaux; Claraz, rue Neuve; André, pharmacie des Célestins, à Lyon.

#### COURS DES VALEURS INDUSTRIELLES DU 19 DÉCEMBRE.

| NOMBRE.  | VALEUR NOMIN. | DÉSIGNATION DE L'ENTREPRISE OU SOCIÉTÉ.       | DERNIER PRIX. | COURS DU JOUR. |
|----------|---------------|-----------------------------------------------|---------------|----------------|
| 1,300    | 1,000         | Eclair. par le gaz, Compagnie Perrache.       | 2,200         | »              |
| 1,000    | 700           | Saint-Etienne. . . . .                        | »             | »              |
| 350      | 600           | Grenoble. . . . .                             | 1,050         | »              |
| 500      | 750           | Saône-et-Loire. . . . .                       | 950           | »              |
| 400      | 700           | Dijon. . . . .                                | »             | 500            |
| 3,000    | 750           | Trois villes du Midi. . . . .                 | »             | »              |
| 1,740    | 600           | Turin. . . . .                                | »             | »              |
| Illimité | 1,000         | Mines de houille, Compagnie générale..        | 500           | »              |
| Idem.    | »             | Union. . . . .                                | 500           | »              |
| Idem.    | 1,000         | Société civile. . . . .                       | 750           | »              |
| 1,500    | 800           | Grangette et Culatte. . . . .                 | 300           | »              |
| 4,000    | »             | Côte Thiollière. . . . .                      | 660           | »              |
| 1,000    | 1,000         | Comp. gén. des Tréf. . . . .                  | »             | »              |
| 320      | 5,000         | Bateaux à vapeur, Compagnie générale..        | »             | 3,500          |
| 500      | 4,000         | Société lyonnaise. . . . .                    | »             | »              |
| 800      | 500           | Rhône supérieur. . . . .                      | 400           | »              |
| 134      | 5,000         | Gondoles sur Saône. . . . .                   | »             | »              |
| 4,500    | 1,000         | Ponts. . . . . sur le Rhône. . . . .          | »             | 1,025          |
| 450      | 2,000         | de la Feuillée. . . . .                       | »             | »              |
| 300      | 2,000         | Seguin. . . . .                               | »             | »              |
| 220      | 2,000         | de l'Île-Barbe. . . . .                       | »             | »              |
| 1,800    | 1,000         | et Gare de Vaise. . . . .                     | »             | »              |
| 6,000    | »             | Canal de Givors. . . . .                      | »             | »              |
| 2,200    | 5,000         | Chemin de Fer de Lyon à Saint-Etienne. .      | »             | »              |
| 240      | 5,000         | Moulins à vapeur de Perrache. . . . .         | 4,975         | »              |
| 800      | »             | Fonderies et Forges de la Loire et l'Ardèche. | »             | 18,000         |
| 800      | 1,000         | Forges et Tréfileries de Belmont (Isère). .   | »             | »              |
| 2,000    | 1,000         | Banque de Lyon. . . . .                       | 2,200         | »              |
| 700      | 750           | Caisse d'escompte, commerce des bestiaux.     | »             | »              |
| Illimité | »             | Omnium. . . . .                               | 700           | »              |
| 2,000    | 500           | Société riveraine d'assurance. . . . .        | 506           | »              |

#### EN VENTE

Chez l'éditeur BOITEL, imprimeur, quai Saint-Antoine, 36, et chez les libraires GUYMON, rue Lafont, 2; AYTÉ, rue Saint-Dominique.

## LYON INONDÉ EN 1840

ET A DIVERSES ÉPOQUES,

Histoire de toutes les Inondations qui ont affligé Lyon.

SOMMAIRE. — Des crues du Rhône et de la Saône. — Aspect de Lyon pendant l'inondation. — Nombre de sinistres. — Tableau de Vaise et de Serin. — Poésie : Strophes sur l'inondation, par M. Alphonse de Lamartine. — Vers par M. F. Bouchard, de Mâcon. — Documents historiques : affiches de la mairie. — Lettre et mandement de l'archevêque de Lyon. — Mandement de l'archevêque de Bordeaux. — Nouvelles du littoral du Rhône et de la Saône. — Inondations du Rhône et de la Saône à diverses époques.

Prix : 1 franc. (5070)

LIBRAIRIE MÉDICALE DE CH. SAVY JEUNE, QUAI DES CÉLESTINS, 48.

#### NOUVELLES PUBLICATIONS.

PRÉCIS THÉORIQUE ET PRATIQUE sur les maladies vénériennes, par Baumès, chirurgien en chef de l'hospice de l'Antiquaille de Lyon. — Paris et Lyon, 1840. — 3 volumes in-8°, brochés. — Prix : 12 f.

RECHERCHES ANATOMIQUES, PATHOLOGIQUES ET THÉRAPEUTIQUES sur la maladie connue sous les noms de *fièvre typhoïde*, etc., etc., par P.-C.-A. Louis. — 2<sup>e</sup> édition. — Paris, 1841. — 2 volumes in-8°, brochés. — 13 f.

ÉLÉMENTS DE PATHOLOGIE GÉNÉRALE, par A.-F. Chomel, professeur de clinique. — 3<sup>e</sup> édition. — Paris, 1841. — 1 volume in-8°, broché. — 8 f.

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE DU MAGNÉTISME ANIMAL, par Ricard. — Paris, 1841. — 1 volume in-8°, broché. — 6 f.

CONSIDÉRATIONS SUR LE TABAC, de son abus, de son influence sur la santé et les fonctions de la vie, etc., etc., par Montain, professeur de thérapeutique, docteur-médecin de la Faculté de médecine de Paris, président de la Société royale d'agriculture de Lyon, etc., etc. — Lyon, 1840. — In-8°. — 1 f. 50 c. (5019)

#### Annonces diverses.

(8953) A vendre.

MAGASIN D'ÉPICERIE.

S'adresser à M. Schmit, fabricant de parapluies, rue Imbert-Colomès.

(8948) A vendre ou à louer.

UN ATELIER DE MOULINAGE complet, de 124 tavelles, situé rue Belle-Cordière, 12. S'adresser au portier.

(8946) A vendre en gros et en détail.

UNE GRANDE QUANTITÉ D'INDIENNES, NAPOLITAINES, MOUSSELINES-LAINES, STOFFS ET CHALES, Au prix le plus modéré. RUE SAINT-PIERRE, n° 4, AU 1<sup>er</sup>.

(8958) A vendre.

FONDS DE CHAPELLERIE, situé dans un bon quartier. S'adresser à M. Sage, marchand de fournitures, place de la Préfecture, 15.

## Pâte Epilatoire.

Elle enlève parfaitement le poil et le duvet sans altérer la peau. — Chez VERNET, pharm., place des Terreaux, 13.

## Sève de Médoc.

Cette préparation donne aux vins le parfum du vin de Bordeaux et la propriété de se conserver. (2802)

### ÉTRENNES UTILES

En Argenterie de Paris dite MAILLECHORT. Article reconnu pour valoir l'argent sous tous les rapports.

PLUS :

Un nouveau genre de couvert en wolfram, qui a été reconnu par les premiers chimistes de Paris pour être aussi sain et aussi beau que l'argent, et garanti sur facture pour la solidité. — 2 f. 25 c. le couvert; cuillers à café, 6 f. la douzaine.

Grand assortiment de beau plqué 1<sup>re</sup> qualité, réchauds de table, flambeaux, porte-huiliers, déjeuners, porte-carafes, cafetières, sucriers, candélabres, et tout ce qui concerne le service de table.

Rue Saint-Côme, au grand 8. (4043)

DRAGEES CUBÉBINE

de Labélonie, sans odeur ni arrière-goût, pour le traitement des maladies secrètes, écoulements nouveaux et anciens qu'elles guérissent en peu de jours; elles sont ordonnées par les plus célèbres médecins. — Prix de la boîte : 3 fr. — Pharmaciens dépositaires : MM. Vernet, place des Terreaux, et à la pharmacie des Célestins, à Lyon; Ayot, successeur de Voituret, à Villefranche; Michel, à Tarare; Béraud, à Bourg; Lacroix, à Mâcon; Langeron, à Chalon-sur-Saône; Chervette et Mercier, à Roanne; Garnier-Martinot et Chermexon, à Saint-Etienne; Vignier et Savoie, rue Lafayette, à Grenoble; Rouvière, à Vienne; Reboulet, à Valence; Vidal, à Romans; tous pharmaciens. (2085-5415)

## SIROP INCISIF ET DÉPURATIF CONTRE LA RACHE DES ENFANTS.

A la pharmacie de Macors, à Lyon, rue Saint-Jean, n° 30. (2786)

## MALADIES SECRÈTES.

SI ANCIENNES ET REBELLES QU'ELLES SOIENT LE FUSSENT-ELLES DEPUIS 50 ANS,

Guéries sans rechute, en un à cinq jours, par la méthode sûre, facile et peu coûteuse du docteur THIVAUD, de Montpellier, breveté.

Dépôt, à Lyon, chez M. BERTRAND, pharmacien, place Bellecour, n° 12, près la place Lévis. (2770)

## DÉPURATIF DU SANG.

Le Sirop concentré de Salsepareille, de QUET, pharmacien à Lyon, est reconnu supérieur à tous les autres remèdes pour la guérison des maladies secrètes, des dartres, gales anciennes, taches et boutons à la peau, goutte et rhumatismes.

S'adresser, à Lyon, à la pharmacie QUET, rue de l'Arbre-Sec, 31. — Pharmaciens-dépositaires : à Tarare, M. Michel; à Vienne, M. Bergeron; à Mâcon, M. Thénot; à Bourg, M. Béraud; à Valence, M. Calixte Bonnet. (2790)

### GRAND RABAIS.

VENTE APRÈS LA FAILLITE DU SIEUR CHARNAL, Marchand drapier, rue Trois-Carreaux, 7, à Lyon.

#### OUVERTURE DU MAGASIN

le mardi 22 décembre 1840.

Le public est prévenu que, ledit jour et les jours suivants, il sera procédé, à l'amiable, à la vente de toutes les marchandises, consistant en draps d'Elbeuf, Louvier, Sedan et du midi; flanelle, molleton, velours, etc.

Le tout expressément au comptant.

NOTA. — On vendra également à l'amiable, avant l'ouverture, les agencements, fonds et marchandises.

S'adresser à MM. Mortamet, rue de la Poulallerie, n° 24, et Dulac, place des Terreaux, n° 6 et 7, syndics définitifs de la faillite. (8958)

## MALADIES DES YEUX ET DES PAUPIÈRES.

La Pommade anti-ophtalmique de la veuve Farnier, de Saint-André-de-Bordeaux, approuvée par le gouvernement, est le remède le plus efficace contre les maladies inflammatoires du globe de l'œil et des paupières, les taies, rougeurs, cuissons, etc. — Un SIÈCLE d'expérience et de succès, tels sont ses titres de recommandation.

Dépôts chez Vernet, pharm., place des Terreaux, 13; (2800) Imbert, parf., rue Saint-Dominique, 8.

## Dépuratif du Sang.

SIROP VÉGÉTAL DE SALSEPAREILLE.

Ce sirop est approuvé des académies de médecine, comme le plus puissant dépuratif de la masse du sang, favorisant promptement la sortie des virus dartreux et vénériens, indispensable après l'usage du mercure dont il détruit totalement les traces; spécifique le plus actif, le plus certain et le plus prompt contre les acrétes et toutes les maladies qui ont leur siège dans le sang, telles que scrofules, scorbut, gales, boutons, et toutes les maladies de la peau, engorgement des glandes et des articulations, rhumatisme, gonorrhée, les fleurs blanches des femmes, et contre les écoulements récents ou invétérés, et il est prouvé par l'expérience que deux bouteilles procureront une guérison radicale. — Prix : 8 fr. et 4 fr. la bouteille.

La public est prié de ne point confondre ce précieux médicament avec tous les autres remèdes de ce genre annoncés en termes pompeux, et dont le prix vil pourrait séduire bien des gens dont tant de charlatans exploitent si effrontément la crédulité. Les nombreuses guérisons obtenues par l'usage de ce sirop en font le plus bel éloge.

On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.) Chez Courtois, ancien pharmacien des hôpitaux civils et militaires, place des Pénitents-de-la-Croix, près la Banque.

A Vienne, chez M. Mouret fils, épicière, rue Marchande.

A Grenoble, chez M. Déchenaux père, quincaillier, Grande-Rue.

A Mâcon, chez M. Charpentier père, libraire, rue des Selliers.

A Saint-Etienne, chez M. Monestier, épicière, rue Royale, 1.

A Villefranche, chez M. Roset, confiseur.

A Genève, chez Burkel, droguiste, rue du Terrallé.

A Rive-de-Gier, chez M. Marrel, quincaillier, grande rue Pallui. (2774)

LYON. — IMPRIMERIE DE BOURSY FILS, RUE POULALLERIE, 19.